



# En direct des Balcons

Lettre d'information aux élus communautaires et aux élus municipaux des Balcons du Dauphiné

## Retour sur le conseil du 26 juin 2018

### Les délibérations

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

##### ► Retrait de la communauté de communes de l'Agence de mobilité

Le Conseil communautaire a approuvé le retrait de la communauté de communes de l'Agence de Mobilité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Différents enjeux de mobilité ont été identifiés sur le territoire des Balcons du Dauphiné : la mobilité professionnelle, la mobilité des publics fragiles, la connexion avec l'aire métropolitaine lyonnaise ainsi que des projets expérimentaux comme le TAD ou le prolongement du réseau CAPI vers la ZAE du Rondeau. La compétence «mobilité» sera portée en direct par la communauté de communes.

##### ► Etude financière relative à la sortie de la commune de Saint Romain de Jalionas des Balcons du Dauphiné

LYSED a sollicité la communauté de communes du Dauphiné pour la production de documents nécessaires à la réalisation d'une étude financière en vue de mesurer l'impact de l'intégration de la commune de Saint-Romain de Jalionas.

Dans le prolongement du vote du Conseil communautaire du 20 novembre dernier, une majorité d'élus n'a pas souhaité donner une suite favorable à cette demande qui ne concernait que la seule commune de Saint-Romain-de-Jalionas.

La réalisation de cette étude a pour conséquence d'enlever le caractère de concomitance à l'examen des demandes de sortie du territoire communautaire exprimées par les communes de Saint-Romain-de-Jalionas et de Tignieu-Jamezieu.

##### ► Avenant à la délibération instaurant le RIFSEEP (Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat) concernant les services Enfance et Jeunesse, piscine et développement économique

Le dispositif du RIFSEEP est complété pour intégrer le service piscine, la réorganisation du service enfance jeunesse et la nouvelle cotation du poste de chargé de développement économique. Quelques modifications ont également été apportées afin de permettre des versements complémentaires de régularisation.

##### ► Composition du CHSCT

Le Conseil communautaire a accepté de maintenir le même nombre de représentants du personnel et d'élus au sein du CHSCT soit 3 titulaires et 3 suppléants représentants du personnel et 3 titulaires et 3 suppléants représentants de la collectivité.

##### ► Création des emplois de saisonniers – modification du tableau des emplois

Le Conseil communautaire a approuvé le nouveau tableau des emplois intégrant les emplois saisonniers pour les accueils collectifs de mineurs.

#### FINANCES

##### ► Dotations de solidarité du Pays des Couleurs – 1<sup>ere</sup> part et 2<sup>de</sup> part

La communauté de communes du Pays des Couleurs versait 2 dotations de solidarité aux communes, la première pour remplacer les subventions aux communes dans le cadre des travaux aux bâtiments communaux, la seconde pour l'action jeunes et le financement d'actions socio-éducatives.

Au titre de l'exercice des compétences dit « à la carte », le conseil communautaire a approuvé la reconduction des 2 enveloppes, soit 304 900.02 € pour la 1<sup>ère</sup> part et 215 359 € pour la 2<sup>ème</sup>.

#### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

##### ► Cession d'une parcelle de terrain d'une surface de 2 051 m<sup>2</sup> à Monsieur PEREZ - PA du Pays des Couleurs à Arandon-Passins

Une parcelle de 2 051 m<sup>2</sup> au prix de 46 518 €TTC sera cédée à Monsieur Perez, dirigeant de la société Cristal Sac dans le cadre de son activité de fabrication et distribution de sachets à contact alimentaire.

##### ► Cession d'une parcelle de terrain d'une surface de 4 996 m<sup>2</sup> à Madame et Monsieur BAUCHEDE – PA Buisson Rond à Villemoirieu – Annule et remplace délibération n° 180-2017

Le Rapport d'Emprise au Sol en zone Inondable constructible (RESI) a mis en évidence une minoration importante de 30% des droits à construire d'une parcelle de 4 996 m<sup>2</sup> cédée en octobre à Madame et Monsieur Bauchède au prix de 25 €HT le m<sup>2</sup>. Tenant compte de cette minoration, le Conseil communautaire a accepté de procéder à une cession au coût révisé de 18 €HT le m<sup>2</sup> soit un montant total de 103 034 €TTC.



## AMÉNAGEMENT

### ► PCAET (Plan Climat Energie Territorial) – Conventions de partenariat avec ENEDIS et GRDF

La communauté de communes est en cours d'élaboration de son PCAET. Dans ce cadre, ENEDIS et GRDF doivent mettre à disposition des données et informations sur leurs réseaux. Des conventions de partenariat et de mise à disposition vont être signées entre la communauté de communes et chaque société gestionnaire du réseau d'énergie, ENEDIS et GRDF.

### ► Projet de mise en navigabilité du Haut Rhône par la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) à des fins touristiques

Le Conseil communautaire a voté à une large majorité son soutien au projet de construction d'une écluse sur la commune de Bregnier-Cordon permettant de prolonger jusqu'à la vallée bleue la navigabilité du haut-Rhône.

Néanmoins, la communauté de commune demande à la CNR des mesures environnementales afin de prendre en compte les enjeux liés à la Réserve Naturelle Nationale et plus particulièrement le risque d'érosion des rives, le risque de pollution de l'eau et l'atteinte aux espèces protégées.

## AFFAIRES SOCIALES

### ► Enfance Jeunesse : tarification du mercredi à la journée pour le service Enfance

Avec le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2018 sur la plupart des communes du territoire, les Balcons du Dauphiné ont fait le choix de proposer un accueil sur toute la journée du mercredi en période scolaire.

La grille tarifaire pour les établissements d'accueil collectif des mineurs a été approuvée par le Conseil communautaire. L'ancien tarif du mercredi après-midi reste en vigueur pour la facturation des accueils des enfants domiciliés sur les 4 communes restées aux 4,5 jours et accueillies en ½ journée.

## Informations

### ► Présentation du diagnostic du futur Programme Local de l'Habitat

Le cabinet ENEIS, en charge de l'étude, a présenté des données relatives à la population, aux caractéristiques du parc de logement (dont le parc de logements sociaux), à la dynamique de construction et au marché de l'habitat ainsi que les données relatives aux publics spécifiques. La procédure va se poursuivre avec l'élaboration du document d'orientation et le programme d'actions territorialisées.

### ► Présentation du diagnostic enfance et jeunesse

En vue des futurs arbitrages du Conseil communautaire concernant les compétences Enfance et Jeunesse, le cabinet Espelia a présenté les différents scénarii. Concernant l'enfance, il est proposé de s'orienter vers une prise de compétence à l'échelle communautaire, avec la définition d'un intérêt communautaire pour que les communes de taille critique (seuil d'habitants fixé à 4 400 soit les communes des Avenièrès-Veyrins-Thuellin, Morestel et Tignieu-Jameyzieu) puissent exercer cette compétence.

Concernant la jeunesse, une restitution de la compétence « accueil de loisirs sans hébergement » est proposée.

Une réflexion sera engagée sur le champ de la jeunesse de manière à pouvoir proposer, d'ici la fin du mandat, une évolution de l'intérêt communautaire.

### ► Harmonisation des compétences et définition de l'intérêt communautaire

Un travail de mise à jour des statuts, qui devront être adoptés avant la fin de l'année, est actuellement en cours.